

FAQ

Qu'est-ce qu'un prénom choisi?

Un prénom choisi est un prénom qu'une personne utilise pour s'identifier. Il est différent du prénom légal ou celui donné à la naissance.

Qu'est-ce qu'un prénom légal?

Le prénom légal est le prénom qui a été attribué lors de la naissance d'un individu ou reconnu par le Directeur de l'état civil. Le prénom légal continuera d'être utilisé lorsqu'il est nécessaire. Entre autres, sur l'ensemble des documents et actes officiels tels que les diplômes, les attestations et les documents de nature financière comme les relevés fiscaux.

Toute information dédiée auprès d'instances officielles ou d'organismes externes nécessite l'emploi du prénom légal.

Qui peut faire la demande de prénom choisi?

Tous les étudiants et étudiantes qui sont inscrits aux Collège LaSalle.

Dans quel contexte mon prénom choisi sera-t-il utilisé?

Le prénom choisi sera indiqué dans toutes les communications et interactions au Collège ainsi que dans les documents non officiels, tandis que le prénom légal** continuera d'être utilisé dans la documentation officielle et les procédures gouvernementales.

Le prénom choisi sera notamment utilisé :

- Dans l'environnement Office 365 (courriel institutionnel) et Omnivox
- Dans les communications, les documents et les interactions dans les cours et auprès de l'administration qui ne nécessitent pas l'utilisation du prénom légal
- Sur les cartes étudiantes (une demande de modification doit être effectuée à cet effet)
- Sur les avis disciplinaires et avis d'expulsion

Le prénom légal sera notamment utilisé:

- Sur les demandes et avis d'admissions
- Sur les demandes d'équivalences
- Sur les relevés de notes
- Sur les demandes d'attestations d'inscriptions
- Sur les contrats de stages
- Sur les attestations d'obtention de diplôme
- Sur les diplômes
- Sur les attestations pour la carte Opus
- Sur les reconnaissances de l'engagement étudiant

Est-ce qu'il y a une date limite pour faire une demande de prénom choisi?

Non, vous pouvez faire une demande de prénom choisi en tout temps.

Est-ce qu'on peut choisir n'importe quel prénom choisi?

Non, nous vous rappelons que le Collège se réserve le droit de refuser toute demande. Votre demande de prénom choisi pourrait se voir être refusée si votre prénom choisi:

- Possède un caractère ridicule, grossier ou péjoratif;
- Reprend une marque ou personnage de fiction;
- Fais la propagande de la violence et de mots injurieux;
- Est jugé inapproprié

Est-ce que je peux faire une demande de nom de famille choisi?

Non, seules les demandes de prénom choisi sont admises.

Quel est le délai de traitement d'une demande de prénom choisi?

Une réponse, positive ou négative, vous sera communiquée dans les 72h ouvrables par MIO.

Est-ce possible d'annuler ou de modifier mon prénom choisi?

Oui, vous pouvez annuler ou modifier votre prénom choisi en tout temps, en remplissant la demande de prénom choisi.

Le prénom choisi est valide pendant combien de temps?

Votre prénom choisi est valide tant que vous ne faites pas de demande d'annulation ou de modification.